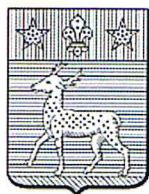


MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 10

L'an deux mil quinze, le quatre décembre à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 27/11/2015

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., JACOMET M., FAY E.P., et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M..

Absents excusés : Mme OBRADOS A. qui a donné procuration à Mr PESCE A. et Mr LESBROS JM..

Objet: Délaié de route des 4 ponts/RD 908

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier du service des routes du Conseil Départemental proposant une retrocession à la commune du délaié de route situé au 4 pont (plan joint) sur la RD 908.

En effet, un problème de dépôt d'encombrants et de stationnement intempestif, sur ce délaié, avait été soulevé par des propriétaires riverains; le Conseil Départemental faisant cette proposition afin de laisser la commune y remédier.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal est favorable à cette retrocession par le Département; il confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire par rapport à ce projet et pour signer tous actes s'y relatant.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/12/2015 004-210400909-20151204-DE_2015_038-DE

